



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Délibération n° 2026.22

**OBJET : Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Arnaud ROY
Thierry PASQUIER	pouvoir donné à	Marion FAURE

**MEMBRES ABSENTS :**

**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :** Paulette BERNABEU

Bérengère DETOEUF, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire en charge des Solidarités, de la Santé, de la Vie économique rappelle que le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la Commune et composé paritairement de membres élus par le Conseil municipal et en son sein et de membres nommés par le Maire dans les conditions fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil municipal a fixé la composition du Conseil d'administration du CCAS à 7 membres élus par le Conseil municipal et en son sein et doit désormais procéder à leur élection qui devra avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret et ne peut être levé. Les sièges sont attribués dans l'ordre d'apparition sur la liste.

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et suivants, R123-7,

VU la délibération prise ce jour et définissant la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 7 membres élus par le Conseil municipal et en son sein

**CONSIDERANT** comme le rapporte Bérengère DETOEUF, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, que le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été fixé à 14 membres dont 7 conseillers élus au sein du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit procéder lors de son renouvellement à l'élection des nouveaux membres du CCAS dans un délai maximal de deux mois,

**CONSIDERANT** l'appel à candidatures de listes candidates à cette élection :

- Liste proposée par le Maire : Bérengère DETOEUF, Agnès VERPILLAT, Elodie JUNIQUE, François SAVIGNY, Paulette BERNABEU, Anne CALENDRAS, Leopold PASTOR
- Liste proposée par « Pour Saint Genis Tous Unis » : Céline CUCUMEL, Joëlle ROCHE, Hector PENIN, Didier CRETENET, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE

**CONSIDERANT** que les listes ont obtenues les voix suivantes :

- Liste proposée par le Maire 24 voix
- Liste proposée par Saint Genis Tous Unis 5 voix

**CONSIDERANT** qu'à la répartition proportionnelle les 5 premiers sièges sont attribués à la liste proposée par le Maire, que le sixième siège est attribué à la liste à « Pour Saint Genis Tous Unis », et que le septième siège est attribué au plus fort reste à la liste proposée par le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

- **ELIT les 7 membres pour le Conseil d'administration du CCAS les conseillers municipaux suivants :**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 069-216902056-20260402-202622-DE



- **Béregère DETOEUF**
- **Agnès VERPILLAT**
- **Elodie JUNIQUE**
- **François SAVIGNY**
- **Paulette BERNABEU**
- **Céline CUCUMEL**
- **Anne CALENDRAS**

**Résultat du vote : MAJORITÉ SANS ABSTENTION**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03/04/2026

**Saint-Genis-les-Ollières, le 02 avril 2026.**

**Le Maire,**

**Joffrey DUPOIZAT**

**Le secrétaire de séance,**

**Paulette BERNABEU**